

**SESSION ORDINAIRE**

~~~~~

**REUNION DU JEUDI 27 OCTOBRE 2016**

~~~~~

L'an deux mil seize, le vingt-sept octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **20 octobre 2016**.

Présents : Mesdames Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Chantal **LE GARREC**, Diane **DE BARROS** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Stéphane **BEILVERT**, Alain **BÉNÉTEAU**, Alain **BELLOUARD**, Hervé **LORIOUX**, Gérard **DANIEL**, Gérard **FAVRE**, Christophe **BOUCARD**, Maurice **DEBÈGUE** et Frédéric **FRANÇOIS**.

Absents excusés : Mesdames Sandra **PIERRE** (*pouvoir donné à Monsieur Alain **BÉNÉTEAU***), Céline **ANGOT** (*pas de pouvoir*), Stéphanie **ROBERT** (*pas de pouvoir*) et Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** (*pouvoir donné à Monsieur Stéphane **BEILVERT***).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Elodie **CAILLAUD** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Madame Karine **DUPRAZ** ayant souhaité que cette fonction ne soit pas toujours dévolue à la même personne.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte-rendu de la réunion du **13 octobre 2016** n'a pas encore été rédigé et qu'il sera remis lors de l'envoi de la prochaine convocation du Conseil Municipal.

Avant d'entamer les questions portées à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite ajouter 3 points :

- Indemnité de conseil Comptable du Trésor,
- Demande de subvention école élémentaire d'**ANDILLY** : classe transplantée à **LATHUS**,
- Avenant travaux construction salle polyvalente.

Ensuite, Monsieur le Maire débute la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Choix mobilier salle « La Passerelle »,
- Création poste ASVP,
- Informations,
- Questions diverses.



.../...

Il n'existe pas de cadre d'emploi de la fonction publique territoriale spécifique aux ASVP mais ils peuvent être recrutés sans concours parmi les cadres d'emplois des adjoints techniques ou administratifs (catégorie C) ou par voie contractuelle ou sur un emploi Contrat d'Aide à l'Emploi (CAE).

Ces agents doivent être obligatoirement agréés par le Procureur de la République, à la demande du Maire et assermentés par le Juge d'Instance.

Afin de compléter l'emploi du temps d'un tel agent, d'autres tâches pourraient lui être confiées : gestion des salles, tenue des informations du panneau lumineux, prévention auprès des écoles, contrôle des permis de construire, gestion administrative (listes électorales, portage de plis...).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal s'interroge sur les différentes possibilités de recrutement. Le Conseil Municipal est indécis et préfère se donner un temps de réflexion pour étudier le mode de recrutement le plus adéquat.

Le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**), dans l'expectative, décide réétudier ce dossier qui sera remis à l'ordre du jour ultérieurement.

**Indemnité de conseil Comptable du Trésor** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'outre leurs fonctions de comptables assignataires, les comptables du Trésor peuvent fournir personnellement une aide technique aux Collectivités territoriales dans les conditions fixées par l'article 97 de la loi du 2 mars 1982, le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990.

Délibération  
n° 2016/68

En conséquence, une indemnité de conseil peut leur être allouée par le Conseil Municipal.

Dans sa séance du **25 avril 2014**, le Conseil Municipal avait voté cette indemnité au receveur pour toute la durée du mandat.

Cependant, en raison du départ de Monsieur Florent **DUBAIL**, receveur, et conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du Trésor.

Considérant les services rendus par le receveur en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune d'**ANDILLY**, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) décide de lui allouer, **à compter de septembre 2016**, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

La présente indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat.

**Demande de subvention école élémentaire d'ANDILLY** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention émanant de l'école élémentaire d'**ANDILLY** concernant leur projet pédagogique : classe découverte à **LATHUS (87)**, projet axé sur les pratiques sportives diverses et l'éducation de l'environnement.

Délibération  
n° 2016/69

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Karine **DUPRAZ** qui présente le dossier.

.../...

.../...

Ce séjour se déroulera **du 27 au 30 mars 2017** et concernera l'ensemble des enfants de l'école. Le coût s'élève à **180,08 € par enfant**. Une participation de **80,00 €** sera demandée aux parents. **157,08 € par élève** seront financés par la coopérative scolaire, les bénéfices du spectacle « Cocktail d'opéra », des photos scolaires, une subvention de l'association de parents d'élèves et la subvention de la section théâtre.

Afin de rendre ce projet réalisable, Madame la Directrice sollicite la municipalité pour les 23,00 € manquant par enfant. Au jour de cette demande, 85 élèves sont présents.

Après discussion, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) accepte cette aide financière, soit **23,00 € par élève**, quel que soit le nombre d'enfants à partir.

**Avenant travaux construction salle polyvalente** : Dans le cadre de l'avancement des travaux de la salle polyvalente, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 de l'entreprise Claude **BETARD** (lot n° 11 – peinture).

Délibération  
n° 2016/70

Cet avenant concerne la modification des stores rouleaux ainsi que la peinture due aux coulures de bitume sur un des murs intérieurs.

Ces suppléments de travaux entraînent une plus-value de **1 850,11 € H.T.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **31 948,25 € H.T.** ou **38 337,90 € T.T.C.** passe, après avenant, à **33 798,36 € H.T.** ou **40 558,03 € T.T.C.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après discussion, le Conseil Municipal (**15 votants + 2 pouvoirs – 17 pour**) accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

## **INFORMATIONS**

- Monsieur le Maire fait le point des subventions demandées pour les différents chantiers en cours ou achevés.

Les notifications d'attribution du Conseil Départemental ont été reçues :

• espace convivialité	→	<b>958,50 €,</b>
• ouvertures école élémentaire d' <b>ANDILLY</b>	→	<b>2 244,00 €,</b>
• ouvertures maison éclusière	→	<b>2 402,80 €,</b>
• ouverture salle de réunion église	→	<b>980,75 €.</b>

Des demandes de subventions seront faites pour le bâtiment socio-culturel à savoir, une pour l'espace jeune et une seconde pour l'espace bibliothèque auprès du Conseil Départemental.

Madame Karine **DUPRAZ** rappelle qu'il y a des possibilités de subventions pour l'achat du matériel informatique ainsi que pour les aménagements extérieurs de la salle socio-culturelle.

- Monsieur Stéphane **BEILVERT** informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du parking de la rue du Grand Moulin débuteront le **28 octobre 2016** pour une semaine. Il ajoute que les travaux de la première phase (trottoirs – voirie) de la rue du Grand Moulin commenceront le **21 novembre 2016**. Monsieur le Maire, suite à négociation avec le département, expose que les trottoirs ne seront pas en calcaire mais en béton désactivé. Monsieur Stéphane **BEILVERT** poursuit ses informations voirie par le suivi des travaux rue des Moulins à « **Sérigny** ». Les travaux d'enfouissement ont débuté le **3 octobre 2016**.

.../...

.../...

A l'occasion de ces travaux, une tranchée a été réalisée au travers de la route (face au lotissement **AUGÉ**) afin de passer une buse pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales dans cette rue.

**ORANGE** n'a pas encore passé son réseau et annonce un délai de 3 mois.

Monsieur Stéphane **BEILVERT** fait le point sur l'aménagement du secteur du Jardin en folie. Les lisses et les barrières ont été posées. Le parking est éclairé. Celui-ci est principalement occupé par les riverains. Ce parking sera signalé.

Les panneaux de signalisation « Stop » à mettre dans la rue des Groies ont été réceptionnés. Ils seront posés à l'intersection de la rue des Groies et de la rue du Bel Ebat pour faire ralentir les véhicules.

- Madame Chantal **LE GARREC** constate que l'arbre à papillons à l'entrée de la rue des Hirondelles – rue des Groies n'a pas été taillé et gêne la visibilité.
- Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** signale que les 4 vidéoprojecteurs ont été posés dans l'école primaire d'**ANDILLY**.  
Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** annonce le prix du gazon synthétique qui sera posé sous le jeu ouistiti à l'école maternelle pendant les vacances de février : **850,00 €** pour une surface de 60 m<sup>2</sup> environ.

### QUESTIONS DIVERSES

- Madame Diane **DE BARROS** rappelle que, l'an passé, la mise en place d'un conteneur au cimetière pour le dépôt des fleurs fanées avait été évoquée. Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** regardera si un conteneur est disponible pour cette fonction.  
Madame Diane **DE BARROS** souligne que le 2<sup>e</sup> bloc de 4 cases au columbarium est entamé. Elle fait remarquer également qu'il n'y a pas de poubelle dans l'arrêt bus rue de la Paix.
- Madame Chantal **LE GARREC** s'étonne que le plan de la commune ait été enlevé car un plan est utile. Monsieur le Maire explique qu'il va être installé à l'aire des Ecluses.  
Madame Karine **DUPRAZ** souligne que l'achat de mobilier urbain est subventionné par le département.  
Mme Chantal **LE GARREC** fait remarquer que le panneau signalant le salon de coiffure Evelyne n'a toujours pas été retiré.
- Madame Valérie **BLANC-MONTUS** demande s'il serait possible d'installer un panneau d'affichage près du skate-park, ce site étant fréquenté par les jeunes et idéal pour faire passer les informations.
- Monsieur Daniel **GÉRARD** demande si une publicité sera faite sur l'exposition des Articulteurs concernant la guerre 14-18. Madame Karine **DUPRAZ** répond que l'association gère l'information et qu'une annonce a été faite sur le profil Facebook de la mairie.  
Monsieur Gérard **DANIEL** évoque également le sujet des toilettes publiques. Suite à son voyage au Canada, il a constaté dans ce pays qu'il y en avait partout. Monsieur le Maire a déjà étudié ce sujet lors de sa visite au salon des Maires. Un tel investissement coûte environ **30 000,00 €** et pourrait être prévu dans le cadre du réaménagement du centre bourg.  
Madame Karine **DUPRAZ** rappelle que ce type de travaux peut être subventionné par le département à hauteur de 30 %.
- Monsieur le Maire informe que le **10 novembre 2016**, il reçoit avec les services du département 2 cabinets de paysagistes. 1 cabinet sera retenu à l'issue de l'entretien et celui-ci travaillera sur le dossier de l'aménagement du centre bourg.

.../...

.../...

Monsieur le Maire donne la parole aux personnes du public.

- Monsieur Jany **MONTUS** demande si la pose des barrières et des potelets place de l'église est achevée car il lui semble que le moyen de fixation est léger (une petite vis) et qu'il y a un risque de vol. Monsieur le Maire lui dit que les travaux de fixation sont terminés et qu'il n'y aura aucun autre mode de fixation.
- Monsieur le Maire profite de cette occasion pour signaler qu'il est toujours en attente d'une réponse quant au socle du panneau lumineux. Le maçon, Monsieur Christophe **POINTIERE**, a étudié le problème avec son bureau d'études et aurait une autre solution à proposer. Monsieur Christophe **BOUCARD** propose l'idée d'une sur-platine mais Monsieur Stéphane **BEILVERT** lui répond que cela n'est pas possible.

**5 délibérations** ont été prises (du n° 2016/66 au n° 2016/70)  
à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 23.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

Sylvain <b>FAGOT</b>	<b>Maire</b>	
Céline <b>ANGOT</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Stéphane <b>BEILVERT</b>	<b>Adjoint</b>	
Alain <b>BELLOUARD</b>	<b>Adjoint</b>	
Alain <b>BENETEAU</b>	<b>Adjoint</b>	
Valérie <b>BLANC-MONTUS</b>	<b>Conseillère Municipale déléguée</b>	
Christophe <b>BOUCARD</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Elodie <b>CAILLAUD</b>	<b>Conseillère Municipale déléguée / Secrétaire de séance</b>	
Gérard <b>DANIEL</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Diane <b>DE BARROS</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Maurice <b>DEBEGUE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Karine <b>DUPRAZ</b>	<b>Adjointe</b>	
Gérard <b>FAVRE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Frédéric <b>FRANÇOIS</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Chantal <b>LE GARREC</b>	<b>Conseillère Municipale déléguée</b>	
Hervé <b>LORIOUX</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Sandra <b>PIERRE</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Stéphanie <b>ROBERT</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Christophe <b>VANWALLEGHEM</b>	<b>Conseiller Municipal délégué</b>	<i>Absent excusé</i>